

## FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par les autorités compétentes, ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé. En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

### *Avertissement sur les risques*

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil <sup>(\*)</sup>. Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil <sup>(\*\*)</sup>.

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

<sup>(\*)</sup> Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts ([JO L 173 du 12.6.2014, p. 149](#)).

<sup>(\*\*)</sup> Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs ([JO L 84 du 26.3.1997, p. 22](#)).

### *Délai de réflexion précontractuel pour l'investisseur potentiel non averti*

Les investisseurs potentiels non avertis bénéficient d'un délai de réflexion pendant lequel ils peuvent, à tout moment, révoquer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de crowdfunding sans justification et sans encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou signale sa manifestation d'intérêt et expire après quatre jours calendaires.

Il peut être exercé en envoyant un courriel à [info@spreds.com](mailto:info@spreds.com), en indiquant pour quelle offre le droit de rétractation est exercé, la date de l'offre d'investissement ou de la manifestation d'intérêt, le montant et le nom de l'investisseur. Cet e-mail entraînera l'annulation de l'offre d'investissement ou de l'expression d'intérêt et le remboursement du montant nominal de l'instrument souscrit et de la commission de souscription, le cas échéant (conjointement dénommés le « **Montant de la souscription** »).

### Aperçu de l'offre de financement participatif

<b>Identifiant de l'offre</b>	699400GU9MP5ZWYENM2700010319
<b>Porteur du projet et nom du projet</b>	AXONJAY SRL (la « Société Sous-Jacente ») – AXONJAY 1A
<b>Type d'offre et type d'instrument</b>	L'offre consiste en une souscription aux Notes Participatives ('Equity-Linked-Notes'), émises par Spreds Finance, ayant pour sous-jacent des actions de AXONJAY (l'« <b>Actif Sous-Jacent</b> »), sous forme de pass-through.
<b>Objectif de financement visé</b>	L'objectif de financement est de 25 000 €, hors frais de souscription. La devise est en EUR.
<b>Date limite</b>	15/12/2023, avec une prolongation possible de 3 mois jusqu'au 15/03/2024 au plus tard.

### Partie A: Informations sur le(s) porteur(s) de projet et sur le projet de financement participatif

(a)	<p><b>Porteur de projet et projet de financement participatif</b></p> <p><b>Identité:</b> AXONJAY SRL, enregistrée auprès de la CBE sous le numéro BE 0696.850.374 et constituée le 24/05/2018</p> <p><b>Forme juridique:</b> Société à responsabilité limitée (SRL)</p> <p><b>Coordonnées:</b> Galerie du Roi 30, 1000 Bruxelles, <a href="https://axonjay.ai/">https://axonjay.ai/</a>, <a href="mailto:j-ph@axonjay.ai">j-ph@axonjay.ai</a></p> <p><b>Propriété:</b> Depuis septembre 2021, la structure de l'actionariat est la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondateur/cofondateurs (entrepreneurs actifs) : 60%</li> <li>• Investisseurs (y compris les investisseurs actifs par le biais d'un conseil consultatif ou autre): 40 %</li> </ul> <p><b>Dirigeants:</b> Les décisions sont prises par l'administrateur, assisté d'une équipe de direction composée du fondateur et des cofondateurs. Dans la pratique, les décisions sont prises à l'unanimité au sein de l'équipe de direction. Il y a également une réunion trimestrielle de direction élargie avec le conseil consultatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Jean-Philippe Schepens</a> : fondateur, CEO et administrateur</li> <li>- <a href="#">Tobias Meffert</a> : cofondateur et CTO</li> <li>- <a href="#">Thomas Sonck</a> : cofondateur et CXO</li> </ul> <p><b>Conseil consultatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Birger Baylund</a> : président, représentant le BlueJay Friendsgroup</li> <li>- Carlo Henriksen : CEOM indépendant de la Bank van Breda depuis plus de 25 ans</li> <li>- <a href="#">Prof. Dr. Bettina Von Stam</a> : experte indépendante en matière de durabilité et d'innovation</li> <li>- <a href="#">Roald Sieberath</a> : indépendant, CEO de l'Agence Numérique</li> <li>- <a href="#">Ben Piquard</a> : représentant de Noshag</li> </ul>
(b)	<p><b>Responsabilité des informations fournies dans cette fiche d'informations clés sur l'investissement</b></p> <p>Le porteur de projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Au sein du porteur de projet, les personnes responsables sont: Jean-Philippe Schepens (CEO), Tobias Meffert (CTO) et Thomas Sonck (CXO). La déclaration de ces personnes concernant la responsabilité à l'égard des informations contenues dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement, conformément à l'article 23, paragraphe 9, du Règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil, figure à l'<a href="#">annexe A</a>.</p>
(c)	<p><b>Principales activités du porteur de projet; produits ou services proposés par le porteur de projet</b></p> <p>AXONJAY est une société de technologie de l'IA (pour 'intelligence artificielle ou artificial intelligence ('AI') en anglais) multi-récompensée qui</p>

	<p>a développé une plateforme d'auto-apprentissage innovante &amp; unique ("Self-Machine-Learning Platform™"), qui révèle &amp; prédit le véritable comportement des sociétés en temps réel. Ils ont inventé un moyen unique de réduire la consommation d'électricité (Green AI) et ont une solution pour les données quotidiennes à évolution rapide et le travail en temps réel pour chaque personne d'affaires.</p> <p>La mission d'AXONJAY est de <b>démocratiser l'IA</b> en la rendant accessible à toutes les sociétés du monde, petites ou grandes. Leur Self-Machine-Learning Platform™ est la solution aux data scientists et aux consultants en IA coûteux et rares. Sur la Self-Machine-Learning Platform™, des <b>produits d'IA dynamiques</b> sont conçus pour contrer les défis posés par la "dérive des données" et la "dérive des modèles" qui en découle, en plus de <b>remplacer les data scientists</b> de manière intelligente.</p>																																				
(d)	<p><b>Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet:</b></p> <p>Les états financiers les plus récents du porteur de projet peuvent être consultés ici: <a href="https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise/0696850374">https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise/0696850374</a>.</p>																																				
(e)	<p><b>Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet au cours des trois dernières années (dans la mesure où ils sont disponibles)</b></p> <p>Les montants ci-dessous sont indiqués en EUR.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2020</th> <th>2021-2022</th> <th>2022-2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>Non applicable</td> <td>Non applicable</td> <td>15 000</td> </tr> <tr> <td>Marge brute</td> <td>Non applicable</td> <td>Non applicable</td> <td>85%</td> </tr> <tr> <td>EBITDA</td> <td>Non applicable</td> <td>-413 478</td> <td>-325 000</td> </tr> <tr> <td>Marge opérationnelle (EBIT)</td> <td>Non applicable</td> <td>-413 478</td> <td>-373 000</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice net</td> <td>Non applicable</td> <td>-419 609</td> <td>-390 000</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs</td> <td>Non applicable</td> <td>497 130</td> <td>729 405</td> </tr> <tr> <td>Dette nette; Ratio dette/fonds propres</td> <td>Non applicable</td> <td>55%</td> <td>130%</td> </tr> <tr> <td>Ratio des actifs incorporels sur le total des actifs</td> <td>Non applicable</td> <td>47%</td> <td>80%</td> </tr> </tbody> </table>	Année	2020	2021-2022	2022-2023	Chiffre d'affaires	Non applicable	Non applicable	15 000	Marge brute	Non applicable	Non applicable	85%	EBITDA	Non applicable	-413 478	-325 000	Marge opérationnelle (EBIT)	Non applicable	-413 478	-373 000	Bénéfice net	Non applicable	-419 609	-390 000	Total des actifs	Non applicable	497 130	729 405	Dette nette; Ratio dette/fonds propres	Non applicable	55%	130%	Ratio des actifs incorporels sur le total des actifs	Non applicable	47%	80%
Année	2020	2021-2022	2022-2023																																		
Chiffre d'affaires	Non applicable	Non applicable	15 000																																		
Marge brute	Non applicable	Non applicable	85%																																		
EBITDA	Non applicable	-413 478	-325 000																																		
Marge opérationnelle (EBIT)	Non applicable	-413 478	-373 000																																		
Bénéfice net	Non applicable	-419 609	-390 000																																		
Total des actifs	Non applicable	497 130	729 405																																		
Dette nette; Ratio dette/fonds propres	Non applicable	55%	130%																																		
Ratio des actifs incorporels sur le total des actifs	Non applicable	47%	80%																																		
(f)	<p><b>Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques.</b></p> <p>- <b>Objet:</b></p> <p>La Self-Machine-Learning Platform™, unique en son genre, automatise une grande partie des tâches compliquées et chronophages nécessaires à l'élaboration de modèles d'apprentissage automatique. <b>Elle est plus rapide, moins chère, plus flexible et plus précise que l'apprentissage automatique traditionnel.</b></p> <p>La Self-Machine-Learning Platform™ utilise des boucles de rétroaction continues pour évoluer constamment et garantir des aperçus plus précis. Ils combinent des faits issus de vos propres bases de données avec des données accessibles au public, de sorte que vous n'avez pas besoin d'une armée de data scientists. Aujourd'hui, 4 produits d'IA fonctionnent sur la Self-Machine-Learning Platform™ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assistant AI-Custom pour toutes les sociétés qui débutent avec l'IA, peu importe qu'elles soient petites ou grandes.</li> <li>- L'assistant IA-RH pour le secteur des ressources humaines et du recrutement.</li> <li>- L'assistant AI-Fonds privés pour le secteur financier</li> <li>- L'assistant IA-Durabilité pour le secteur de la durabilité</li> </ul> <p><u>Les USP et les avantages concurrentiels d'AXONJAY sont les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AXONJAY se concentre sur l'exécution des affaires</li> <li>- AXONJAY fournit une boucle de rétroaction unique et simple pour contrer la dérive des données et des modèles (données et modèles d'IA en constante évolution).</li> <li>- Pilotage direct par le business de la Self-Machine-Learning Platform™</li> <li>- Une configuration évolutive &amp; automatisée</li> <li>- Elles sont le moteur de la transformation digitale</li> <li>- Elles sont très efficaces en termes de coûts &amp; de ressources, et donc vertes et durables</li> <li>- L'IA pour tous !</li> </ul> <p>Voir <a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a> pour plus d'informations.</p> <p>- <b>Utilisation des fonds levés:</b></p> <p>AXONJAY a des projets ambitieux d'expansion mondiale et d'<b>entrée dans d'autres secteurs</b> dans un avenir proche. Afin de renforcer ses <b>efforts de vente et de marketing à l'échelle mondiale</b>, l'entreprise recherche des fonds pour pénétrer les marchés existants et les nouveaux marchés. Les fonds seront principalement alloués à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer leurs efforts GoToMarket (60 %),</li> <li>- le développement des données et de la technologie (35 %), et</li> <li>- renforcer leurs opérations (5 %).</li> </ul> <p>L'objectif ultime est de parvenir à une expansion mondiale rapide et d'<b>atteindre un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros d'ici 2026</b>. Pour préserver la continuité de leur activité, ils ont déjà <b>déposé avec succès la marque</b> du nom de la société, " AxonJay ", ainsi que leur mécanisme unique Data Peeling™ et la Self-Machine-Learning Platform™.</p> <p>- <b>Principales caractéristiques:</b></p> <p>Cette offre concerne un investissement dans des Notes Participatives émises par le compartiment AXONJAY IA de Spreds Finance. Ce compartiment a droit aux revenus de l'Actif Sous-Jacent (des actions de AXONJAY). Sur la totalité du montant collecté pendant la période de l'offre, un montant de 500 € par Note Participative sera utilisé pour acquérir l'Actif Sous-Jacent, dans la mesure où les conditions auxquelles cette offre est soumise soient remplies.</p> <p>Cet investissement est éligible à une réduction d'impôt sur les revenus pour les investisseurs belges dans le cadre du système d'incitation fiscale belge, le <b>Scale-Up Tax Shelter</b>. La réduction maximale de 25% du montant nominal total investi dans les Notes Participatives est applicable du fait que les Actifs Sous-Jacents sont les actions d'une scale-up. Cela signifie que l'avantage fiscal total s'élèvera donc à un maximum de 125 € par Note Participative souscrit par l'investisseur. Le budget disponible en Tax Shelter est de 750 000 €.</p>																																				

**Partie B: Principales caractéristiques du processus de financement participatif et les conditions de l'investissement**

(a)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Montant cible minimal de capitaux à lever pour la présente offre de financement participatif : 25 000 €</b>, hors frais de souscription.</li> <li>- <b>Le porteur de projet et le prestataire de services de crowdfunding n'ont pas encore proposé d'offres pour ce projet de financement participatif.</b></li> </ul>
(b)	<b>Date limite pour atteindre le montant cible de capitaux à lever:</b> 15/12/2023, avec une prolongation possible de 3 mois.
(c)	<b>Date de fin prévue de la période de souscription de l'offre:</b> 15/12/2023 <b>Prolongation:</b> maximum 3 mois, jusqu'au 15/03/2024 au plus tard.

	<p><b>Conditions de prolongation:</b> Une décision de prolongation de la période de souscription peut être prise pour autant que le montant total des souscriptions au 15/12/2023 soit d'au moins 20 000 €.</p> <p><b>Conséquences de la prolongation:</b> Les investisseurs ayant souscrit aux Notes Participatives avant une prolongation éventuelle de la période de souscription en seront informés par e-mail et auront le droit de se rétracter de leur investissement pendant 4 jours calendaires, à compter du jour de l'envoi de cet e-mail.</p> <p><b>Clôture anticipée:</b> l'offre peut être clôturée de manière anticipée dès que le montant minimum de l'offre, soit 25 000 €, a été atteint. La fermeture anticipée de l'offre peut également être décidée si le montant total des ordres contenus dans les formulaires de souscription signés et transférés à Spreds Finance atteint le montant maximum de l'offre.</p> <p><b>Conséquences si l'objectif de financement n'est pas atteint à la date limite:</b> Si l'objectif de financement n'est pas atteint, les Notes Participatives ne seront pas émises et toutes les souscriptions à cette offre seront annulées. Les investisseurs seront remboursés du montant de leur souscription respectif (montant nominal des Notes Participatives + frais de souscription) au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective.</p>																													
(d)	<b>Montant maximal de l'offre:</b> 750 000 €.																													
(e)	<p><b>Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif:</b></p> <p>Bien que rien ne soit finalisé, les discussions sont en cours et les entrepreneurs pourraient investir un montant d'environ 250 000 euros lors de ce tour de table.</p>																													
(f)	<p><b>Modification de la composition du capital du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif :</b></p> <p>Le tableau ci-dessous est basé sur une valorisation pré-money de 20 000 000 € (c'est-à-dire la valorisation pré-money maximale pour ce projet lors de ce tour de financement). Les pourcentages ont été arrondis à deux décimales.</p> <p><b>Scénario 1 :</b> Le tour de financement atteint ses objectifs minimums. Le minimum requis pour valider le tour de table est levé à travers la présente offre. Les entrepreneurs et autres investisseurs n'investissent que ce qu'ils se sont engagés à investir.</p> <p><b>Scénario 2 :</b> Le tour de financement atteint ses objectifs maximaux.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Nouveaux investissements</th> <th colspan="2">% d'actions après l'investissement</th> </tr> <tr> <th>Scénario 1</th> <th>Scénario 2</th> <th>Scénario 1</th> <th>Scénario 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance</b></td> <td>25 000 €</td> <td>750 000 €</td> <td>0,12%</td> <td>3,57%</td> </tr> <tr> <td><b>Entrepreneurs</b></td> <td>0 €</td> <td>250 000 €</td> <td>59,93%</td> <td>58,33%</td> </tr> <tr> <td><b>Autres investisseurs</b></td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>39,95%</td> <td>38,10%</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td>25 000 €</td> <td>1 000 000 €</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>La société a reçu des prêts convertibles pour un montant total de 900 000 € fin 2021, 2022 et début 2023, entre autres de LeanSquare (un fonds d'investissement basé à Liège qui a un représentant au conseil consultatif) et de Finance&amp;invest.brussels ("FIB" - la société d'investissement de la région de Bruxelles, qui fournit un soutien financier pour aider les entreprises privées à s'établir, à se restructurer et à se développer dans la région de Bruxelles-Capitale). Les prêts ont une durée de 3 ans (5 ans pour la FIB) et portent un intérêt annuel de 6 %. Les conditions de conversion varient (selon le cas, l'option de demander la conversion appartient soit à AXONJAY et au prêteur individuellement, soit au prêteur seul. Selon le cas, AXONJAY a la possibilité de renoncer à la conversion sous certaines conditions). S'il n'y a pas de conversion, les prêts seront remboursés. Cependant, si une conversion en actions a lieu, les investisseurs sont informés qu'une dilution aura lieu pour tous les actionnaires existants - à ce moment-là - y compris le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance. Il est possible que les prêteurs qui se convertissent bénéficient d'une décote sur la valorisation pré-money applicable lors de ce tour de financement. Les investisseurs peuvent noter qu'il est tout à fait conforme aux normes du marché que les détenteurs de prêts convertibles souscrivent à un prix décoté par action.</p> <p>Veillez noter que l'exemple ci-dessus ne tient pas compte de ces prêts (ni des intérêts sur ces prêts qui peuvent être convertis en même temps que les montants principaux).</p> <p>En outre, la société a mis en place un plan d'options sur actions pour les employés dans le cadre duquel 2 800 droits de souscription (les anciens 'warrants') ont été émis qui, lorsqu'ils seront entièrement exercés, entraîneront une dilution maximale (c'est-à-dire pour tous les actionnaires confondus) de 15,3 %.</p>		Nouveaux investissements		% d'actions après l'investissement		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 1	Scénario 2	<b>Le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance</b>	25 000 €	750 000 €	0,12%	3,57%	<b>Entrepreneurs</b>	0 €	250 000 €	59,93%	58,33%	<b>Autres investisseurs</b>	0 €	0 €	39,95%	38,10%	<b>Total</b>	25 000 €	1 000 000 €	100%	100%
	Nouveaux investissements		% d'actions après l'investissement																											
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 1	Scénario 2																										
<b>Le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance</b>	25 000 €	750 000 €	0,12%	3,57%																										
<b>Entrepreneurs</b>	0 €	250 000 €	59,93%	58,33%																										
<b>Autres investisseurs</b>	0 €	0 €	39,95%	38,10%																										
<b>Total</b>	25 000 €	1 000 000 €	100%	100%																										

## Partie C: Facteurs de risque

### Type 1 - Risque associé au projet

#### 1. Risque lié à la connaissance du marché par l'équipe et à l'exactitude des prévisions

**Risque:** L'équipe de AXONJAY pourrait ne pas avoir une (bonne) connaissance du marché et/ou faire des prévisions erronées.

**Conséquence:** Si l'équipe n'a pas une connaissance suffisante du marché, elle peut fixer des objectifs erronés. Cela pourrait conduire à une valorisation plus faible en cas de sortie éventuelle, puisque le plan d'affaires n'a pas pu être exécuté comme prévu. Dans ce cas, les rendements pourraient être plus faibles, voire inexistant. Dans le pire des cas, il pourrait même y avoir une liquidation et une faillite de AXONJAY, avec perte partielle ou totale du capital investi.

**Observation:** AXONJAY a été constituée en mai 2018 et fonctionne donc depuis plus de 5 ans. A ce titre, elle a pu examiner le marché de manière approfondie. En outre, la société dispose d'un important conseil consultatif qui peut offrir des conseils à l'équipe de direction chaque fois que cela est nécessaire.

#### 2. Risque lié à l'équipe

**Risque:** Compte tenu du stade de développement dans lequel se trouve AXONJAY, il est essentiel d'avoir la bonne équipe pour le développement futur de la société et de conserver le personnel clé. Si la société se repose entièrement sur une personne indispensable, le risque est que cette personne se retire de la société.

**Conséquence:** S'il n'y a qu'un seul dirigeant ou personne clé et que cette personne se retire, la société se retrouve (temporairement) sans direction. En cas de difficultés, personne ne serait en mesure de représenter la société pour prendre des décisions.

**Observation:** AXONJAY dispose actuellement d'une excellente équipe et s'efforce de la conserver dans un avenir proche.

#### 3. Risque lié à la nécessité d'un nouveau financement

**Risque:** Étant donné la croissance forte du porteur de projet, il est probable qu'il y aura un besoin de nouveaux financements.

**Conséquence:** D'une part, il existe un risque que la société ne trouve pas d'investisseurs, ce qui conduirait à la dissolution ou à la faillite de la société, l'investisseur perdant alors une partie ou la totalité de son investissement. D'autre part, il est possible que la société trouve de nouveaux investisseurs, ce qui entraînera une dilution, qui sera encore plus importante si une valorisation inférieure à celle d'aujourd'hui est utilisée.

**Observation:** Les investisseurs auront la possibilité de réinvestir dans de nouveaux tours de table, aux conditions d'investissement en vigueur à ce moment-là.

### Type 2 - Risque lié au secteur

**Risque:** les risques suivants pourraient se produire :

- Le marché de la technologie profonde de l'IA nécessite un certain temps pour que les produits soient commercialisés.
- La recherche et le développement de technologies innovantes présentent un risque plus important que le travail avec des technologies établies.
- AXONJAY doit consacrer suffisamment d'efforts à la recherche et au développement de nouvelles technologies pour conserver sa position

de leader dans le domaine de l'IA.

**Conséquence:** Si ces risques se concrétisent, il pourrait y avoir un ralentissement de la croissance ou un ralentissement de l'adoption par le marché. Par conséquent, les ventes n'augmenteraient pas aussi rapidement que prévu. Il pourrait également s'avérer nécessaire de changer de cap si le marché évolue dans une direction différente.

**Observation:** AXONJAY doit se concentrer sur l'exécution commerciale par la Tribu (équipe) afin de réussir et de rester en tête de la vague de l'IA et s'engage à le faire.

### **Type 3 - Risque lié à l'insolvabilité et à la faillite du porteur de projet**

**Risque:** Le risque d'insolvabilité signifie que AXONJAY ne dispose pas des fonds suffisants pour faire face à ses échéances de paiement (cessation de paiement).

**Conséquence:** Si la société ne trouve pas de financement alternatif (ébranlement de crédit), elle peut faire faillite. L'insolvabilité ou la faillite de AXONJAY peut entraîner des rendements inférieurs ou inexistantes et, dans le pire des cas, une perte partielle ou totale du capital investi.

### **Type 4 - Risque de rendements inférieurs, retardés ou inexistantes.**

#### ***1. Risque lié à l'absence de garanties***

**Risque:** Ni les actions de AXONJAY ni les Notes Participatives du compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance ne fournissent de garanties de rendement ou de remboursement du capital investi.

#### ***2. Risque lié à l'absence de rendement fixe***

**Risque:** Les Notes Participatives n'offrent pas un rendement fixe. Le rendement des Notes Participatives dépend uniquement de la performance de l'Actif Sous-Jacent, à savoir les actions de AXONJAY.

**Conséquence pour les deux risques:** Si les prévisions du porteur de projet ne se concrétisent pas (dans le délai prédéterminé), il y a un risque de rendements inférieurs ou inexistantes et, dans le pire des cas, de perte partielle ou totale du capital investi.

**Observation pour les deux risques:** Les investisseurs qui souscrivent aux Notes Participatives supportent le même risque économique que s'ils investissaient directement en tant qu'actionnaires de AXONJAY.

### **Type 5 - Risque de défaillance du véhicule de financement**

**Risque:** Bien que chaque compartiment de Spreds Finance soit 'bankruptcy-remote' par rapport aux autres compartiments et par rapport aux obligations générales de Spreds Finance elle-même (ce qui signifie que les créanciers ne peuvent pas se retourner contre un compartiment sur lequel ils n'ont pas de droits directs), il existe un risque théorique d'insolvabilité.

**Conséquence:** Si une telle insolvabilité se produit, les titulaires de Notes Participatives peuvent être exposés au risque d'un retard important dans le recouvrement de leur investissement.

**Observation:** La probabilité de survenance de ce risque est extrêmement faible compte tenu de la structure et de l'organisation de Spreds Finance, en particulier le mécanisme de compartimentation et le 'bankruptcy-remoteness' décrit ci-dessus. Chaque prise de participation ou prêt accordé à un porteur de projet est comptabilisé dans un compartiment distinct et fait l'objet d'un traitement comptable approprié, compte tenu du fait que la comptabilité est tenue par compartiment. En raison (i) des conditions relatives à l'émission de Notes Participatives, (ii) des statuts de Spreds Finance et (iii) de l'article 10 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finance et par dérogation aux articles 7 et 8 de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851, les actifs d'un compartiment donné sont exclusivement affectés à la garantie des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment.

### **Type 6 - Risque d'illiquidité de l'investissement**

#### ***1. Risque lié à l'absence d'un marché secondaire organisé pour les Notes Participatives.***

**Risque:** Ni le porteur de projet ni Spreds Finance n'organisent un marché secondaire pour les Notes Participatives. C'est donc à l'investisseur lui-même de trouver un acheteur pour ses Notes Participatives. Étant donné l'absence d'un marché secondaire pour les Notes Participatives, il n'y a aucun moyen d'établir de manière adéquate une méthode de fixation comparative des prix pour les Notes Participatives.

**Conséquence:** un détenteur de Notes Participatives peut ne pas être en mesure de trouver un acheteur pour les Notes Participatives qu'il souhaite vendre (au prix auquel il souhaite les vendre).

**Observation:** L'intention n'est pas de vendre les Notes Participatives mais de vendre l'Actif Sous-Jacent, souvent à l'occasion de la vente de la Société Sous-Jacente elle-même (voir l'annexe B(d)).

#### ***2. Risque lié au vote de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives concernant la vente de l'Actif Sous-Jacent.***

**Risque:** Toute décision de Spreds Finance de vendre des actions de AXONJAY est soumise à l'approbation des titulaires de Notes Participatives représentant au minimum 75% des Notes Participatives en circulation, sauf si Spreds Finance est obligé de les vendre en vertu d'une disposition contractuelle ou légale.

**Observation:** Les investisseurs supportent donc le risque que l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives refuse d'approuver la vente de la participation, auquel cas tous les investisseurs seront liés par cette décision et devront donc attendre pour obtenir le remboursement des Notes Participatives.

### **Type 7 - Autres risques**

**Risque:** Spreds Finance n'a pas effectué d'analyse du projet proposé ou de la situation financière de la Société Sous-Jacente.

**Conséquence:** Tout investisseur envisageant de souscrire des Notes Participatives doit faire sa propre analyse de la solvabilité, de l'activité, de la situation financière et des perspectives de AXONJAY.

**Observation:** Toute décision d'investir dans des Notes Participatives doit être fondée sur un examen exhaustif de l'ensemble de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Le modèle de Spreds Finance ne prévoit pas de proposer des projets analysés aux investisseurs mais plutôt de permettre aux investisseurs d'investir, en ayant fait leurs propres analyses.

A la connaissance du porteur de projet, il n'y a pas d'autres risques matériels liés à ses activités.

## **Partie D: Informations relatives à l'offre de valeurs mobilières**

(a)	<b>Montant total et types de valeurs mobilières</b>	
	<b>Instruments émis pour cette offre</b>	<b>Actif Sous-Jacent</b>
<b>Type et sorte</b>	Lorsqu'un investisseur investit dans le projet proposé, il souscrit à un titre de dette émis par le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance, à savoir une Note Participative (Equity-Linked-Notes). Ce titre est le miroir économique d'une prise de participation dans la Société Sous-Jacente et donne droit à la même plus-value. Il ne donne toutefois pas droit aux votes comme un actionnaire classique puisque seul le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance devient actionnaire.	Actions de AXONJAY SRL
<b>Devise</b>	La devise est en EUR. Un maximum de 1 500 Notes Participatives sera émis. La dénomination est: "Note Participative AXONJAY 1A".	La devise est en EUR.

	<b>Rang dans la structure de capital en cas d'insolvabilité</b>	Toutes les Notes Participatives sont émises pour le même montant nominal et confèrent à tout moment aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. Les droits et les recours des titulaires de Notes Participatives sont limités aux actifs du compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance.	Les actions sont émises pour le même montant nominal et confèrent aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. En cas de liquidation de AXONJAY, les actionnaires seront remboursés après les créanciers de la société, pour autant qu'il y a un solde permettant un remboursement.
(b)	<b>Prix de souscription:</b>	Chaque Note Participative a un montant nominal de 500 €, auquel s'ajoutent des frais de souscription s'élevant à maximum 5% du montant nominal par Note Participative (soit 25 €). Le prix total de souscription d'une Note Participative est donc de 525 € maximum.	
(c)	<b>Sur-souscriptions:</b>	Les sur-souscriptions ne seront pas acceptées pour cette offre.	
(d)	<b>Conditions de souscription et de paiement</b>	<p>- <b>Date de Clôture:</b> La date à laquelle la période de souscription de cette offre prend effectivement fin (soit le 15/12/2023 ou au plus tard le 15/03/2024 en cas de prolongation).</p> <p>- <b>Date Effective:</b> Au plus tard 6 mois après la Date de Clôture, soit le 15/06/2024 (ou le 15/09/2024 en cas de prolongation).</p> <p>- <b>Conditions suspensives de l'offre:</b></p> <p>Les Notes Participatives ne seront émises que si, dans un délai de 6 mois à compter de la Date de Clôture (donc à la Date Effective), les conditions suspensives cumulatives et préalables à la souscription d'actions de AXONJAY par Spreds Finance énumérées ci-dessous sont remplies:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le montant total des engagements de souscription à cette augmentation de capital atteint au moins 25 000 € et ne dépasse pas 1 000 000 €.</li> <li>- L'augmentation de capital est réalisée sur la base d'une valorisation pré-money de maximum 20 000 000 €.</li> <li>- Spreds Finance participera à l'augmentation de capital pour un montant égal au résultat de la souscription des Notes Participatives du compartiment AXONJAY 1A. Ce montant doit être au minimum de 25 000 €.</li> </ul> <p>- <b>Prix de souscription:</b> Le montant de souscription est intégralement payé lors de la souscription aux Notes Participatives AXONJAY 1A. Les fonds sont versés sur un numéro de compte dédié au compartiment AXONJAY 1A et seront donc compartimentés dès réception. Voir également: Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives AXONJAY 1A (<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>).</p>	
(e)	<b>Conservation et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs</b>	Date de livraison : au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective. Dans le cas où une ou plusieurs des conditions suspensives ne seraient pas remplies à la Date Effective, les Notes Participatives ne seront pas émises et les investisseurs seront remboursés de leur prix de souscription respectifs (sans intérêts) au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective. Si un investissement peut avoir lieu avant ou à la Date Effective, Spreds Finance deviendra un actionnaire de la Société Sous-Jacente et émettra des Notes Participatives. À ce moment-là, les investisseurs trouveront un relevé de leur investissement dans leur profil en ligne et seront informés de l'augmentation de capital par courrier électronique. Spreds Finance peut être contacté à l'adresse <a href="mailto:info@spreds.com">info@spreds.com</a> . Le prestataire de services de financement participatif ne fournit pas de services de conservation.	

#### Partie E: Informations sur les entités ad hoc

(a)	Une entité ad hoc s'interpose entre le porteur de projet et l'investisseur, notamment le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance.
(b)	<b>Coordonnées de l'entité ad hoc:</b> Spreds Finance SA, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0538.839.354, dont le siège est situé Rue des Colonies 11, 1000 Bruxelles, Belgique. Son site web est le suivant: <a href="http://www.spreds.com">www.spreds.com</a>

#### Partie F: Droits des investisseurs

(a)	<p><b>Principaux droits attachés aux valeurs mobilière (Notes Participatives)</b></p> <p><u>Remarque importante:</u> les Notes Participatives représentent l'investissement proposé et leurs principaux droits sont décrits ci-dessous. Les droits relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont décrits à la section F (e). Les Notes Participatives donnent droit à la plus-value de l'Actif Sous-Jacent, à titre de <i>pass-through</i>. Voir également: Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives AXONJAY 1A. (<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>).</p> <p><b>Droit aux dividendes:</b> Les Notes Participatives ne rapportent pas de dividendes en elles-mêmes mais donnent droit au titulaire à tous les revenus de l'Actif Sous-Jacent, tels que les dividendes (« <b>Produit Variable</b> »). Si la Société Sous-Jacente distribue des dividendes, Spreds Finance les versera aux titulaires de Notes Participatives, endéans 15 jours ouvrables après la date à laquelle elle les reçoit. Cette distribution (ainsi que la distribution de tous les produits éventuels) constitue la seule obligation de paiement de Spreds Finance liée aux Notes Participatives avant la date d'échéance (étant la date à laquelle le compartiment AXONJAY 1A a définitivement cessé de détenir l'Actif Sous-Jacent) (la « <b>Date d'Échéance</b> »). Le paiement d'intérêts fixes est par conséquent expressément exclu. Les montants payables par Spreds Finance aux titulaires de Notes Participatives sont, en substance, variables. Le montant à verser pour chaque Note Participative correspond au Produit Variable payable après déduction des dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent (« <b>Produit Variable Net</b> »), divisé par le nombre de Notes Participatives émises.</p> <p><b>Droits de vote:</b> Les assemblées générales des titulaires de Notes Participatives seront convoquées si des décisions doivent être prises qui affectent négativement les droits ou la situation économique des titulaires de Notes Participatives, telles qu'une décision visant à modifier les conditions relatives à l'émission de Notes Participatives, une décision visant à modifier les droits et obligations de Spreds Finance en ce qui concerne les actions de AXONJAY, une décision pouvant avoir pour conséquence de demander aux titulaires de Notes Participatives de verser des sommes supplémentaires à Spreds Finance pour couvrir le financement de dépenses. Les résolutions de l'assemblée générale sont contraignantes pour tous les titulaires de Notes Participatives, même pour les titulaires de Notes Participatives absents ou dissidents. L'assemblée générale délibère et adopte valablement des résolutions si au moins la moitié des Notes Participatives est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation est requise et la deuxième réunion délibérera et décidera valablement, quel que soit le nombre de Notes Participatives en circulation représenté. Les résolutions sont adoptées par l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives à la majorité des trois quarts des voix présentes ou représentées. Chaque Note représente une voix.</p> <p><b>Droit d'accès à l'information:</b> Les investisseurs recevront des e-mails de mise à jour lorsque la Société Sous-Jacente ou Spreds Finance enverra une mise à jour.</p> <p><b>Notifications:</b> Toutes les notifications aux détenteurs de Notes Participatives (y compris les convocations aux assemblées générales des titulaires de Notes Participatives) sont valablement effectuées par des courriers électroniques envoyés directement à l'adresse électronique du détenteur de Notes Participatives. En souscrivant aux Notes Participatives, les titulaires de Notes Participatives renoncent à toute autre formalité éventuelle, notamment pour la convocation des assemblées générales des titulaires de Notes Participatives.</p> <p><b>Droits de préemption:</b> Il n'y a pas de droit de préemption sur les Notes Participatives.</p> <p><b>Droit de participer aux bénéfices/excédents, le cas échéant, du compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance en cas de liquidation:</b> Spreds Finance remboursera le produit net (le « <b>Produit Net</b> ») aux titulaires de Notes Participatives à la Date d'Echéance. Le Produit Net comprend toutes les sommes perçues par Spreds Finance de l'Actif Sous-Jacent, dans la mesure où elles n'ont pas déjà été distribuées en tant que Produit Variable Net, déduites des dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent, dans la mesure où lesdites dépenses n'ont pas déjà été déduites au moment du paiement du Produit Variable Net. Chaque Note Participative bénéficie du droit à un montant correspondant au Produit Net divisé par le nombre de Notes</p>
-----	--

<p>Participatives. Le montant remboursé pour tous les Notes Participatives est plafonné au montant du Produit Net disponible dans le compartiment AXONJAY 1A à la Date d'Échéance. Assujéti de ce plafond, elle correspond à la somme des montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le montant à recevoir par les titulaires de Notes Participatives pour obtenir le montant total, compte tenu du Produit Net Variable reçu avant la Date d'Échéance, d'un rendement annuel capitalisé de 5% du prix total de souscription de la Date Effective à la Date d'Échéance (le "<b>Montant Prioritaire</b>"). Le Montant Prioritaire est calculé à un taux de 1,00013368 [calculé comme suit <math>1,05^{\frac{1}{365}}</math>], qui correspond au nombre total de jours entre la Date Effective et la Date d'Échéance. Cet exposant correspond au rendement annuel de 5 % converti en un rendement journalier de 0,13368 % sur toute la durée de l'investissement ; et</li> <li>80 % de la valeur du compartiment AXONJAY 1A à la Date d'Échéance excédant le Montant Prioritaire (le cas échéant).</li> </ul> <p>Le solde du compartiment AXONJAY 1A à la Date d'Échéance (c'est-à-dire 20% de la valeur du compte de AXONJAY 1A excédant le Montant Prioritaire) sera retenu par Spreds Finance au titre de commission de performance (le cas échéant).</p> <p><b>(g) Droits de rachat:</b> Les Notes Participatives peuvent être converties ou remboursées en actions de la Société Sous-Jacente si et quand cette société est cotée en bourse.</p>
---

#### Partie H: Frais, informations et recours

(a)	<p><b>Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement, y compris les frais administratifs résultant de la vente d'instruments admis à des fins de financement participatif</b></p> <p>Les montants et les pourcentages sont calculés pour un investissement hypothétique de 10 000 € et sur une base annuelle.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Frais, charges et autres coûts</th> <th>En % du montant total investi</th> <th>en EUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3"><b>Unique</b></td> <td>Frais d'entrée : frais de souscription</td> <td>5%</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>Des frais de souscription de 5% du montant nominal des Notes Participatives souscrites. Elle est facturée pour couvrir les coûts liés à l'émission, au suivi et à la réalisation de l'investissement.</i></td> </tr> <tr> <td>Frais de sortie</td> <td>0%</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="3"><i>Le prestataire de services de financement participatif ne facture pas de frais de sortie sur les Notes Participatives. Le porteur de projet peut facturer des frais de sortie. Voir Supplémentaire – Autres frais supplémentaires ci-dessous.</i></td> </tr> <tr> <td><b>Courant</b></td> <td>Non applicable</td> <td>0%</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4"><b>Supplémentaire</b></td> <td>Commission de performance ('carried interest') de 20% sur l'excédent du Montant Prioritaire</td> <td>3 % à un prix de sortie hypothétique de 12 000 € pour une sortie ayant lieu 1 an après l'investissement.</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>Dans la mesure où les investisseurs reçoivent un rendement annuel capitalisé de 5 % sur le montant total de la souscription (soit le Montant Prioritaire) de la Date effective à la Date d'Échéance, 20 % du montant excédant ce Montant Prioritaire seront payables à Spreds Finance.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Autres frais supplémentaires : Les éventuels frais de tiers liés à la sortie de l'Actif Sous-Jacent. Aucun consultant ou autre tiers n'a été nommé à l'heure actuelle et aucun ne sera peut-être nommé au moment de la sortie, par conséquent aucune estimation des coûts ne peut être faite.</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>Des frais de sortie peuvent être facturés en relation avec l'Actif Sous-Jacent, par exemple les frais associés à la nomination d'un intermédiaire pour faciliter une sortie ou à la fourniture de garanties à un acheteur. Ces frais sont engagés au moment d'une sortie et - s'ils sont engagés - seront déduits par Spreds Finance du prix de sortie qu'elle reçoit pour l'Actif Sous-Jacent avant la distribution aux titulaires de Notes Participatives. Spreds Finance peut accepter des commissions de succès liées à la nomination d'un agent M&amp;A et d'autres coûts imputés sur le prix de sortie, dans la mesure où ces coûts sont limités à 20% du prix de sortie obtenu par Spreds Finance (avant déduction du carried interest ou d'autres frais pour Spreds et/ou Spreds Finance). Tous les autres frais de sortie relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance. Voir également : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives AXONJAY 1A (<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>).</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Autres frais supplémentaires: dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="3"><i>Le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance peut encourir des coûts, des taxes et d'autres dépenses de quelque nature que ce soit (i) qui sont assumés par Spreds Finance en sa qualité de propriétaire de l'Actif Sous-Jacent ou qui sont autrement nécessaires à la préservation et à la gestion de l'Actif Sous-Jacent, ou (ii) qui sont liés aux paiements à effectuer par Spreds Finance à tous les titulaires de Notes Participatives. Ces frais peuvent être engagés et payés sans l'accord préalable de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives dans la mesure où ils (i) sont imposés par la loi ou les réglementations ou (ii) découlent du régime fiscal applicable à l'Actif Sous-Jacent et/ou de l'acquisition, de la détention, de la conservation, de la gestion, du transfert ou de la cession de celui-ci par Spreds Finance, ou sur toute sûreté ou garantie de quelque nature que ce soit donnée en relation avec l'Actif Sous-Jacent. Bien que le montant de ces dépenses ne soit pas plafonné et ne puisse être déterminé au moment de l'émission des Notes Participatives, Spreds Finance n'engagera pas ces dépenses si aucune trésorerie n'est disponible dans le compartiment AXONJAY 1A pour financer ces dépenses et si les titulaires de Notes Participatives n'approuvent pas une méthode de financement de ces dépenses, sauf notification contraire aux titulaires de Notes Participatives. Voir : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives AXONJAY 1A (<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>).</i></td> </tr> </tbody> </table>		Frais, charges et autres coûts	En % du montant total investi	en EUR	<b>Unique</b>	Frais d'entrée : frais de souscription	5%	500	<i>Des frais de souscription de 5% du montant nominal des Notes Participatives souscrites. Elle est facturée pour couvrir les coûts liés à l'émission, au suivi et à la réalisation de l'investissement.</i>			Frais de sortie	0%	0		<i>Le prestataire de services de financement participatif ne facture pas de frais de sortie sur les Notes Participatives. Le porteur de projet peut facturer des frais de sortie. Voir Supplémentaire – Autres frais supplémentaires ci-dessous.</i>			<b>Courant</b>	Non applicable	0%	0	<b>Supplémentaire</b>	Commission de performance ('carried interest') de 20% sur l'excédent du Montant Prioritaire	3 % à un prix de sortie hypothétique de 12 000 € pour une sortie ayant lieu 1 an après l'investissement.	300	<i>Dans la mesure où les investisseurs reçoivent un rendement annuel capitalisé de 5 % sur le montant total de la souscription (soit le Montant Prioritaire) de la Date effective à la Date d'Échéance, 20 % du montant excédant ce Montant Prioritaire seront payables à Spreds Finance.</i>			Autres frais supplémentaires : Les éventuels frais de tiers liés à la sortie de l'Actif Sous-Jacent. Aucun consultant ou autre tiers n'a été nommé à l'heure actuelle et aucun ne sera peut-être nommé au moment de la sortie, par conséquent aucune estimation des coûts ne peut être faite.			<i>Des frais de sortie peuvent être facturés en relation avec l'Actif Sous-Jacent, par exemple les frais associés à la nomination d'un intermédiaire pour faciliter une sortie ou à la fourniture de garanties à un acheteur. Ces frais sont engagés au moment d'une sortie et - s'ils sont engagés - seront déduits par Spreds Finance du prix de sortie qu'elle reçoit pour l'Actif Sous-Jacent avant la distribution aux titulaires de Notes Participatives. Spreds Finance peut accepter des commissions de succès liées à la nomination d'un agent M&amp;A et d'autres coûts imputés sur le prix de sortie, dans la mesure où ces coûts sont limités à 20% du prix de sortie obtenu par Spreds Finance (avant déduction du carried interest ou d'autres frais pour Spreds et/ou Spreds Finance). Tous les autres frais de sortie relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance. Voir également : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives AXONJAY 1A (<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>).</i>				Autres frais supplémentaires: dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent	-	-		<i>Le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance peut encourir des coûts, des taxes et d'autres dépenses de quelque nature que ce soit (i) qui sont assumés par Spreds Finance en sa qualité de propriétaire de l'Actif Sous-Jacent ou qui sont autrement nécessaires à la préservation et à la gestion de l'Actif Sous-Jacent, ou (ii) qui sont liés aux paiements à effectuer par Spreds Finance à tous les titulaires de Notes Participatives. Ces frais peuvent être engagés et payés sans l'accord préalable de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives dans la mesure où ils (i) sont imposés par la loi ou les réglementations ou (ii) découlent du régime fiscal applicable à l'Actif Sous-Jacent et/ou de l'acquisition, de la détention, de la conservation, de la gestion, du transfert ou de la cession de celui-ci par Spreds Finance, ou sur toute sûreté ou garantie de quelque nature que ce soit donnée en relation avec l'Actif Sous-Jacent. Bien que le montant de ces dépenses ne soit pas plafonné et ne puisse être déterminé au moment de l'émission des Notes Participatives, Spreds Finance n'engagera pas ces dépenses si aucune trésorerie n'est disponible dans le compartiment AXONJAY 1A pour financer ces dépenses et si les titulaires de Notes Participatives n'approuvent pas une méthode de financement de ces dépenses, sauf notification contraire aux titulaires de Notes Participatives. Voir : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives AXONJAY 1A (<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>).</i>		
	Frais, charges et autres coûts	En % du montant total investi	en EUR																																									
<b>Unique</b>	Frais d'entrée : frais de souscription	5%	500																																									
	<i>Des frais de souscription de 5% du montant nominal des Notes Participatives souscrites. Elle est facturée pour couvrir les coûts liés à l'émission, au suivi et à la réalisation de l'investissement.</i>																																											
	Frais de sortie	0%	0																																									
	<i>Le prestataire de services de financement participatif ne facture pas de frais de sortie sur les Notes Participatives. Le porteur de projet peut facturer des frais de sortie. Voir Supplémentaire – Autres frais supplémentaires ci-dessous.</i>																																											
<b>Courant</b>	Non applicable	0%	0																																									
<b>Supplémentaire</b>	Commission de performance ('carried interest') de 20% sur l'excédent du Montant Prioritaire	3 % à un prix de sortie hypothétique de 12 000 € pour une sortie ayant lieu 1 an après l'investissement.	300																																									
	<i>Dans la mesure où les investisseurs reçoivent un rendement annuel capitalisé de 5 % sur le montant total de la souscription (soit le Montant Prioritaire) de la Date effective à la Date d'Échéance, 20 % du montant excédant ce Montant Prioritaire seront payables à Spreds Finance.</i>																																											
	Autres frais supplémentaires : Les éventuels frais de tiers liés à la sortie de l'Actif Sous-Jacent. Aucun consultant ou autre tiers n'a été nommé à l'heure actuelle et aucun ne sera peut-être nommé au moment de la sortie, par conséquent aucune estimation des coûts ne peut être faite.																																											
	<i>Des frais de sortie peuvent être facturés en relation avec l'Actif Sous-Jacent, par exemple les frais associés à la nomination d'un intermédiaire pour faciliter une sortie ou à la fourniture de garanties à un acheteur. Ces frais sont engagés au moment d'une sortie et - s'ils sont engagés - seront déduits par Spreds Finance du prix de sortie qu'elle reçoit pour l'Actif Sous-Jacent avant la distribution aux titulaires de Notes Participatives. Spreds Finance peut accepter des commissions de succès liées à la nomination d'un agent M&amp;A et d'autres coûts imputés sur le prix de sortie, dans la mesure où ces coûts sont limités à 20% du prix de sortie obtenu par Spreds Finance (avant déduction du carried interest ou d'autres frais pour Spreds et/ou Spreds Finance). Tous les autres frais de sortie relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance. Voir également : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives AXONJAY 1A (<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>).</i>																																											
	Autres frais supplémentaires: dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent	-	-																																									
	<i>Le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance peut encourir des coûts, des taxes et d'autres dépenses de quelque nature que ce soit (i) qui sont assumés par Spreds Finance en sa qualité de propriétaire de l'Actif Sous-Jacent ou qui sont autrement nécessaires à la préservation et à la gestion de l'Actif Sous-Jacent, ou (ii) qui sont liés aux paiements à effectuer par Spreds Finance à tous les titulaires de Notes Participatives. Ces frais peuvent être engagés et payés sans l'accord préalable de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives dans la mesure où ils (i) sont imposés par la loi ou les réglementations ou (ii) découlent du régime fiscal applicable à l'Actif Sous-Jacent et/ou de l'acquisition, de la détention, de la conservation, de la gestion, du transfert ou de la cession de celui-ci par Spreds Finance, ou sur toute sûreté ou garantie de quelque nature que ce soit donnée en relation avec l'Actif Sous-Jacent. Bien que le montant de ces dépenses ne soit pas plafonné et ne puisse être déterminé au moment de l'émission des Notes Participatives, Spreds Finance n'engagera pas ces dépenses si aucune trésorerie n'est disponible dans le compartiment AXONJAY 1A pour financer ces dépenses et si les titulaires de Notes Participatives n'approuvent pas une méthode de financement de ces dépenses, sauf notification contraire aux titulaires de Notes Participatives. Voir : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives AXONJAY 1A (<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>).</i>																																											
(b)	<p><b>Des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et l'entité ad hoc peuvent être obtenues gratuitement ici :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sujet</th> <th>Source</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AXONJAY SRL</td> <td><a href="https://axonjay.ai/">https://axonjay.ai/</a></td> </tr> <tr> <td>Le projet de financement participatif</td> <td><a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a></td> </tr> <tr> <td>Spreds Finance</td> <td><a href="https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs">https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs</a> et par email à: <a href="mailto:info@spreds.com">info@spreds.com</a></td> </tr> </tbody> </table>	Sujet	Source	AXONJAY SRL	<a href="https://axonjay.ai/">https://axonjay.ai/</a>	Le projet de financement participatif	<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>	Spreds Finance	<a href="https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs">https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs</a> et par email à: <a href="mailto:info@spreds.com">info@spreds.com</a>																																			
Sujet	Source																																											
AXONJAY SRL	<a href="https://axonjay.ai/">https://axonjay.ai/</a>																																											
Le projet de financement participatif	<a href="https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay">https://www.spreds.com/compartments/10319-axonjay</a>																																											
Spreds Finance	<a href="https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs">https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs</a> et par email à: <a href="mailto:info@spreds.com">info@spreds.com</a>																																											
(c)	<p><b>L'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif de la manière suivante:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Plaintes relatives à l'investissement dans l'Actif Sous-Jacent et à la conduite du porteur de projet: des courriers électroniques peuvent être envoyés à <a href="mailto:info@spreds.com">info@spreds.com</a>. Spreds transmettra toutes les questions et commentaires reçus au porteur de projet qui est seul responsable des informations fournies sur l'Actif Sous-Jacent.</li> <li>Plaintes concernant la conduite du prestataire de services de financement participatif: des courriers électroniques peuvent être envoyés à <a href="mailto:info@spreds.com">info@spreds.com</a>.</li> </ol> <p>Vous trouverez plus d'informations ici : <a href="https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs/180">https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs/180</a>.</p>																																											

**Annexe A: Déclaration sur la responsabilité de la fiche d'informations clés sur l'investissement**

**DECLARATION ON THE KEY INVESTMENT INFORMATION SHEET**

The persons responsible for the key investment information sheet are the following:

(For natural persons: name + function

For legal persons: name + registered office)

- 1. CEO and Founder      Jean Philippe Schepens
- 2. CXO and co-founder    Thomas Sonck
- 3. CTO and co-founder    Tobias Meffert

Hereby,

- I/We declare that, to the best of my/our knowledge, the information contained in the key investment information sheet is by the facts and that the key investment information sheet makes no omission likely to affect its import.
- the project owner declares that, to the best of its knowledge, no information has been omitted or is materially misleading or inaccurate.
- the project owner acknowledges and declares that it is responsible for the preparation of the key investment information sheet (and any translations thereof).

**Signature(s)**

(name + signature)

Jean-Philippe M.L. Schepens van Thiel

Tobias Meffert

Thomas Sonck



## Annexe B : Suite de la Partie F : Droits des investisseurs

(a)	<p><b>Principaux droits attachés à l'Actif Sous-Jacent (actions de AXONJAY)</b></p> <p><b>(a) Droits aux dividendes:</b> Chaque action donne droit à des dividendes. Toutefois, AXONJAY n'a pas l'intention de verser des dividendes au cours des prochaines années. Elle utilisera les bénéfices futurs pour la croissance future de la société.</p> <p><b>(b) Droits de vote:</b> Chaque action donne droit à une voix.</p> <p><b>(c) Droit d'accès à l'information:</b> Les rapports suivants seront faits:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur une base annuelle: les comptes annuels et les commentaires sur les résultats ;</li> <li>- De manière ponctuelle: toute information pouvant avoir un impact matériel sur l'investissement.</li> </ul> <p><b>(d) Droits de préemption:</b> À l'exception des transferts libres (tels que prévus dans le pacte d'actionnaires), toute proposition de transfert par un actionnaire de ses actions à un tiers ou à un autre actionnaire est soumise à un droit de préemption en faveur des autres actionnaires.</p> <p><b>(e) Droit de participer aux bénéfices/excédents, le cas échéant, de AXONJAY en cas d'un événement de liquidation:</b> Chaque actionnaire bénéficiera de manière égale de tout bénéfice/excédent.</p> <p><b>(f) Droits de rachat:</b> Les actionnaires n'ont pas le droit de demander le rachat de leurs actions par la société.</p> <p><b>(g) Droit de souscription préférentiel:</b> Spreds Finance a un droit de souscription préférentiel proportionnel à toute émission d'actions suite à un apport en numéraire.</p> <p>Toutefois, il n'y a pas de droit de souscription préférentiel en cas d'émission de titres (i) à la suite de l'exercice de warrants anti-dilution ou de l'exercice de warrants d'indemnification, (ii) à la suite d'un plan d'options sur actions pour les employés, d'un plan de bonus en actions, d'un plan d'achat d'actions, d'un plan de warrants ou de tout autre programme de participation des cadres ou (iii) à la suite d'une division d'actions ou d'une opération similaire.</p> <p><b>(h) Cessions et/ou émission de nouvelles actions acceptées</b> Si l'organe d'administration et/ou les autres actionnaires de la Société Sous-Jacente souhaitent récompenser un (des) collaborateur(s) pour des services déjà rendus ou encourager des services futurs (que cette personne rende ces services à la société en tant que salarié ou indépendant), par le biais d'une cession de (une partie de) leurs actions ou par le biais d'une émission de nouvelles actions, Spreds Finance acceptera ce transfert ou cette émission, même s'il donne lieu à un droit de préemption ou à un droit de suite (proportionnel) (en renonçant à l'exercice de ses droits respectives), dans la mesure où le transfert peut être considéré comme une incitation à un collaborateur de confiance. Dans ce cas, Spreds Finance peut également céder des actions, à condition qu'il n'y ait pas de perte de l'avantage lié au Tax Shelter (le cas échéant). Si l'émission de nouvelles actions entraîne une dilution de plus de 20 % des actions de la Société Sous-Jacente, les investisseurs seront invités à voter à ce sujet lors d'une assemblée générale des titulaires de Notes Participatives.</p> <p><b>(i) Droits de sortie conjointe lors de la survenance d'un événement majeur (par exemple : changement de contrôle, droit de suite...):</b> <u>Obligation de suite (Drag along)</u> Spreds Finance pourrait accepter une clause de sortie conjointe sous réserve qu'au moins une majorité de 50% + 1% des actions est requise pour que les actionnaires soient obligés de vendre leurs participations dans AXONJAY.</p> <p><u>Droit de suite total (total tag along)</u> Le compartiment AXONJAY IA de Spreds Finance bénéficiera d'un droit de suite totale lui permettant de vendre sa participation dans AXONJAY si un ou plusieurs actionnaires décident de vendre une majorité de 50 % + 1 des actions en une ou plusieurs transactions à un tiers. Pour plus d'informations:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; padding: 2px;">Statuts AXONJAY</td> <td style="padding: 2px;"><a href="https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&amp;btw=0696850374&amp;liste=Liste">https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&amp;btw=0696850374&amp;liste=Liste</a></td> </tr> </table>	Statuts AXONJAY	<a href="https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&amp;btw=0696850374&amp;liste=Liste">https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&amp;btw=0696850374&amp;liste=Liste</a>
Statuts AXONJAY	<a href="https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&amp;btw=0696850374&amp;liste=Liste">https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&amp;btw=0696850374&amp;liste=Liste</a>		
(b) et (c)	<p><b>Restrictions auxquelles sont soumis les valeurs mobilières, y compris les pactes d'actionnaires, ou autres arrangements empêchant leur transférabilité</b></p> <p><u>Au niveau des Notes Participatives:</u> Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des Notes Participatives. Le transfert des Notes Participatives n'est opposable à Spreds Finance qu'après inscription par Spreds Finance du transfert dans le registre des Notes Participatives applicable, suite à une demande en ce sens du cédant et du cessionnaire à Spreds Finance.</p> <p><u>Au niveau de l'Actif Sous-Jacent:</u> Spreds Finance pourrait accepter une clause d'inaliénabilité selon laquelle les actionnaires de AXONJAY ne peuvent pas transférer leurs actions pendant une période pouvant aller jusqu'à 5 ans après l'investissement.</p>		
(d)	<p><b>Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement</b></p>		

Il existe trois façons de sortir d'un investissement :

1. Toutes les actions de la Société Sous-Jacente sont vendues et tous les actionnaires peuvent réaliser une sortie.  
Pour le type d'investissement proposé par cette offre, c'est l'objectif.
2. L'investisseur trouve un acheteur pour ses Notes Participatives.  
Il est possible de vendre les Notes Participatives à un tiers à tout moment. Toutefois, ni le porteur de projet ni le prestataire de services de financement participatif n'organisent un marché secondaire à cette fin. Il incombe donc à l'investisseur de trouver lui-même un acheteur, avec lequel il convient d'un prix de vente, après quoi il demande à Spreds de mettre à jour le registre des Notes Participatives pour refléter ce changement de propriété.
3. Autres options de sortie.  
Soit Spreds Finance a reçu une offre directe pour les actions qu'elle possède, soit Spreds Finance peut vendre ses actions par l'application d'une clause de droit de suite, avec un ou plusieurs autres actionnaires.

(e) **Répartition du capital et droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites)**

**Les actions de la Société Sous-Jacente avant l'augmentation de capital:**

Actionnaire	% de droits de vote	% d'actions
Entrepreneurs	60%	60%
Investisseurs (y compris les investisseurs actifs par le biais d'un conseil consultatif ou autre)	40%	40%

Les fonds propres de AXONJAY s'élèvent actuellement à 700 000 €, représentés par 14 000 actions ordinaires, sans capital autorisé. Les actions ont été entièrement libérées.

**Les actions de la Société Sous-Jacente après l'augmentation de capital:**

Actionnaire	% de droits de vote	% d'actions
Le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance	58,33%	58,33%
Entrepreneurs	77,38%	77,38%
Autres investisseurs	38,10%	38,10%

La société a reçu des prêts convertibles pour un montant total de 900 000 € fin 2021, 2022 et début 2023, entre autres de LeanSquare (un fonds d'investissement basé à Liège qui a un représentant au conseil consultatif) et de Finance&invest.brussels ("FIB" - la société d'investissement de la région de Bruxelles-Capitale). Les prêts ont une durée de 3 ans (5 ans pour la FIB) et portent un intérêt annuel de 6 %. Les conditions de conversion varient (selon le cas, l'option de demander la conversion appartient soit à AXONJAY et au prêteur individuellement, soit au prêteur seul. Selon le cas, AXONJAY a la possibilité de renoncer à la conversion sous certaines conditions). S'il n'y a pas de conversion, les prêts seront remboursés. Cependant, si une conversion en actions a lieu, les investisseurs sont informés qu'une dilution aura lieu pour tous les actionnaires existants - à ce moment-là - y compris le compartiment AXONJAY 1A de Spreds Finance. Il est possible que les prêteurs qui se convertissent bénéficient d'une décote sur la valorisation pré-money applicable lors de ce tour de financement. Les investisseurs peuvent noter qu'il est tout à fait conforme aux normes du marché que les détenteurs de prêts convertibles souscrivent à un prix décoté par action.

Veuillez noter que l'exemple ci-dessus ne tient pas compte de ces prêts (ni des intérêts sur ces prêts qui peuvent être convertis en même temps que les montants principaux).

En outre, la société a mis en place un plan d'options sur actions pour les employés dans le cadre duquel 2 800 droits de souscription (les anciens 'warrants') ont été émis qui, lorsqu'ils seront entièrement exercés, entraîneront une dilution maximale (c'est-à-dire pour tous les actionnaires confondus) de 15,3 %.

Les fonds propres de AXONJAY, après souscription intégrale de l'augmentation de capital, s'élèveront à 1 700 000 €, représentés par 2 100 000 actions (suite à un share split qui a lieu juste avant les contributions et qui ramène le nombre d'actions à 2 000 000), sans capital autorisé. Les nouvelles actions seront entièrement libérées.

# SUPPLEMENT A LA FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT

## relative à l'offre pour l'émission de NOTES PARTICIPATIVES (AXONJAY 1A)

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par les autorités compétentes, ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé. En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

13 décembre 2023

Ce supplément (le « **Supplément** ») à la Fiche d'informations clés sur l'investissement relatif à l'offre publique pour l'émission de Notes Participatives (AXONJAY 1A), constitue un supplément à ladite Fiche d'informations clés sur l'investissement visant à compléter la Fiche d'informations clés sur l'investissement conformément à l'article 23 du Règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du conseil du 7 octobre 2020 relatif aux prestataires européens de services de financement participatif pour les entrepreneurs, et modifiant le règlement (UE) 2017/1129 et la directive (UE) 2019/1937.

Ce Supplément a pour objet d'informer les investisseurs de ce qui suit :

AXONJAY SRL a décidé de modifier les conditions de prolongation de la campagne, permettant ainsi de prolonger la campagne pendant 5 mois pour autant qu'un montant total de souscriptions s'élevant à 9 000 € est atteint au 13/12/2023. Le montant minimum de 20 000 € et la durée de prolongation de 3 mois, comme initialement prévu, ont donc été modifiés.

Suite à cette modification, il a été décidé d'effectivement prolonger la campagne, de sorte que la date limite est désormais fixée au 15/05/2024.

En conséquence, certaines informations de la fiche d'informations clés sur les investissements sont modifiées comme suit :

### Aperçu de l'offre de financement participatif

<b>Date limite</b>	15/12/2023, avec une prolongation possible de 5 mois jusqu'au 15/05/2024 au plus tard.
--------------------	--

### Partie B: Principales caractéristiques du processus de financement participatif et les conditions de l'investissement

(b)	<b>Date limite pour atteindre le montant cible de capitaux à lever:</b> 15/12/2023, avec une prolongation possible de 5 mois.
(c)	<b>Date de fin prévue de la période de souscription de l'offre:</b> 15/12/2023 <b>Prolongation:</b> maximum 5 mois, jusqu'au 15/05/2024 au plus tard. <b>Conditions de prolongation:</b> Une décision de prolongation de la période de souscription peut être prise pour autant que le montant total des souscriptions au 13/12/2023 soit d'au moins 9 000 €. <b>Conséquences de la prolongation:</b> Les investisseurs ayant souscrit aux Notes Participatives avant une prolongation éventuelle de la période de souscription en seront informés par e-mail et auront le droit de se rétracter de leur investissement pendant 4 jours calendaires, à compter du jour de l'envoi de cet e-mail.

Ce Supplément complète et est indissociable de la Fiche d'informations clés sur l'investissement. Il doit être lu en lien avec la Fiche d'informations clés sur l'investissement, qui comprend des informations importantes quant aux caractéristiques de l'offre et des risques y attachés.

# DEUXIEME SUPPLEMENT A LA FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT

## relative à l'offre pour l'émission de NOTES PARTICIPATIVES (AXONJAY 1A)

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par les autorités compétentes, ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé. En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

15 mai 2024

Ce deuxième supplément (le « **Deuxième Supplément** ») à la Fiche d'informations clés sur l'investissement relatif à l'offre publique pour l'émission de Notes Participatives (AXONJAY 1A), constitue un supplément à ladite Fiche d'informations clés sur l'investissement et au supplément du 13 décembre 2023 visant à compléter la Fiche d'informations clés sur l'investissement conformément à l'article 23 du Règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du conseil du 7 octobre 2020 relatif aux prestataires européens de services de financement participatif pour les entrepreneurs, et modifiant le règlement (UE) 2017/1129 et la directive (UE) 2019/1937.

Ce Deuxième Supplément a pour objet d'informer les investisseurs de ce qui suit :

AXONJAY SRL a décidé de modifier les conditions de prolongation de la campagne, permettant ainsi de prolonger la campagne jusqu'au 30/06/2024 autant qu'un montant total de souscriptions s'élevant à 9 000 € est atteint au 13/12/2023. La durée de prolongation a donc été modifiée.

Suite à cette modification, il a été décidé d'effectivement prolonger la campagne de sorte que la date limite est désormais fixée au 30/06/2024.

En conséquence, certaines informations de la fiche d'informations clés sur les investissements sont modifiées comme suit :

### Aperçu de l'offre de financement participatif

<b>Date limite</b>	30/12/2023, avec une prolongation possible de 6 mois jusqu'au 30/06/2024 au plus tard.
--------------------	--

### Partie B: Principales caractéristiques du processus de financement participatif et les conditions de l'investissement

(b)	<b>Date limite pour atteindre le montant cible de capitaux à lever:</b> 15/12/2023, avec une prolongation possible de 6 mois.
(c)	<b>Date de fin prévue de la période de souscription de l'offre:</b> 15/12/2023 <b>Prolongation:</b> maximum 6 mois, jusqu'au 30/06/2024 au plus tard. <b>Conditions de prolongation:</b> Une décision de prolongation de la période de souscription peut être prise pour autant que le montant total des souscriptions au 13/12/2023 soit d'au moins 9 000 €. <b>Conséquences de la prolongation:</b> Les investisseurs ayant souscrit aux Notes Participatives avant une prolongation éventuelle de la période de souscription en seront informés par e-mail et auront le droit de se rétracter de leur investissement pendant 4 jours calendaires, à compter du jour de l'envoi de cet e-mail.

Ce Deuxième Supplément complète et est indissociable de la Fiche d'informations clés sur l'investissement et le supplément du 13/12/2023. Il doit être lu en lien avec la Fiche d'informations clés sur l'investissement et le supplément du 13/12/2023, qui comprend des informations importantes quant aux caractéristiques de l'offre et des risques y attachés.